



Améliorer l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes en Afrique

Kwame Simpe Ofori
Hod Anyigba

Note d'orientation ALREI 004

Février 2025



**Document
d'orientation
publié par
ALREI.**

Fév. 2025

Kwame Simpe Ofori est professeur associé à l'École des sciences commerciales et sociales de l'Université internationale de Grand-Bassam

Hod Anyigba, Ph.D. est Économiste en chef à la CSI-Afrique et Directeur Exécutif de l'Institut africain de recherche et d'éducation syndicale (ALREI) de l'Organisation Régionale Africaine de la Confédération Syndicale Internationale (CSI-Afrique).

Améliorer l'inclusion et la participation des femmes et des jeunes en Afrique

Par Kwame Simpe Ofori et Hod Anyigba

Cette note d'orientation examine les obstacles systémiques rencontrés par les femmes et les jeunes dans le paysage économique africain, notamment dans l'économie informelle et le commerce transfrontalier, et présente des stratégies pour leur inclusion. Elle met en avant le Protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) sur les femmes et les jeunes dans le commerce comme cadre clé, ainsi que la nécessité d'une formalisation progressive de l'économie informelle, conformément à la Recommandation 204 de l'Organisation internationale du Travail. Les recommandations incluent le renforcement des protections sociales, la promotion de l'inclusion numérique, le soutien aux écosystèmes informels et la priorité donnée aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes. La collaboration entre les parties prenantes est essentielle pour créer un environnement économique plus équitable et inclusif.

Points clés

1. L'autonomisation des femmes et des jeunes grâce à des politiques commerciales inclusives dans le cadre de la ZLECA est essentielle pour une croissance économique équitable dans toute l'Afrique.
2. Le renforcement des systèmes de protection sociale et de l'accès au crédit pour les travailleurs informels peut améliorer la résilience économique et faciliter la formalisation.
3. Les syndicats jouent un rôle essentiel dans la promotion de politiques sensibles au genre, du renforcement des capacités et d'une représentation équitable des femmes et des jeunes dans les rôles de direction.
4. L'exploitation des technologies numériques, telles que la blockchain et la formation mobile, peut démocratiser les connaissances commerciales et améliorer la transparence du commerce transfrontalier.
5. La formalisation progressive et systématique de l'économie informelle, conformément à la recommandation 204 de l'OIT, est essentielle pour

garantir la protection et l'autonomisation des travailleurs informels.

Représentation des femmes et des jeunes

Les femmes et les jeunes constituent l'épine dorsale du potentiel économique de l'Afrique, contribuant de manière significative à la main-d'œuvre et au commerce. Les femmes représentent environ 50 % de la population africaine, et les jeunes (15-24 ans) 19 % de la population, selon la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA, 2019). Malgré cette force démographique, des défis systémiques entravent leur pleine participation, notamment un accès limité aux ressources, une discrimination fondée sur le sexe et des lacunes politiques qui ne répondent pas à leurs besoins spécifiques. Les femmes dominent l'économie informelle, constituant environ 70 % de la main-d'œuvre informelle en Afrique subsaharienne, tandis que le taux de chômage des jeunes reste alarmant, les estimations de l'Organisation internationale du travail (OIT, 2020) le situant à 13,5 % en 2023.

Le commerce transfrontalier est vital pour de nombreuses femmes et de nombreux jeunes, notamment dans le secteur informel. Le commerce transfrontalier informel (CTFI) contribue de manière significative aux moyens de subsistance, représentant 30 à 40 % du commerce régional en Afrique, selon la Banque mondiale (2020). Les commerçantes représentent plus de 60 % des participants au CTFI, mais elles sont confrontées à des difficultés disproportionnées, notamment le harcèlement, le manque d'accès au crédit et l'insuffisance des infrastructures aux postes frontières. Ces difficultés soulignent la nécessité de politiques inclusives qui permettent à ces groupes de participer pleinement aux activités économiques.

Le Protocole de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) relatif aux femmes et aux jeunes dans le commerce offre un cadre global pour lever ces obstacles et promouvoir leur inclusion dans le commerce et l'emploi. Les syndicats, défenseurs des droits du travail et de l'équité, jouent un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs du protocole. Cette note d'orientation analyse de manière critique les obstacles rencontrés par les femmes et les jeunes, évalue les opportunités offertes par le protocole de la ZLECA pour les femmes et les jeunes, et propose des recommandations pour créer un environnement économique inclusif et équitable.

Encadré 1

Étude de cas : Les femmes dans le commerce transfrontalier à la frontière entre le Ghana et le Togo

À la frontière d'Aflao, entre le Ghana et le Togo, les femmes engagées dans le commerce transfrontalier informel sont confrontées à d'importantes difficultés qui entravent leurs activités économiques. Nombre d'entre elles vendent de petits articles tels que des fruits, des légumes, des produits de consommation et des textiles, contribuant ainsi à leurs moyens de subsistance et à l'économie locale. Cependant, l'extorsion de fonds par les agents des frontières est un problème omniprésent. Les femmes sont souvent contraintes de payer des frais non acquittés

ou des pots-de-vin pour garantir le passage de leurs marchandises et de leurs biens, ce qui réduit considérablement leurs profits déjà modestes. Outre l'extorsion financière, les commerçantes sont victimes de harcèlement et d'intimidation de la part des douaniers et autres agents chargés de l'application des lois aux frontières des deux pays. Ces pratiques créent un climat de peur et d'insécurité, décourageant de nombreuses femmes et de nombreux jeunes de se lancer dans le commerce transfrontalier malgré ses avantages potentiels. Le manque d'infrastructures à la frontière, telles que des installations de stockage et des installations sanitaires adéquates, aggrave encore les difficultés rencontrées par les commerçantes.

Relever les défis transfrontaliers au sein de la ZLECA

Le Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce est présenté comme un outil transformateur visant à améliorer l'accès des groupes marginalisés aux marchés frontaliers africains. Pourtant, ses ambitieux mandats d'intégration numérique et de commerce équitable se heurtent souvent à des défis de terrain bien ancrés. Par exemple, alors que le protocole envisage un environnement commercial numériquement autonome, les déficits infrastructurels persistants et le faible niveau de maîtrise du numérique chez les femmes et les jeunes aux frontières – comme ceux observés aux frontières entre le Ghana et le Togo et le Nigéria et le Bénin – mettent en évidence un décalage critique entre la conception des politiques et la réalité opérationnelle.

De plus, l'approche générale du protocole tend à négliger la diversité des paysages socio-économiques qui caractérisent les régions frontalières d'Afrique. En Afrique de l'Est, où les réseaux commerciaux informels se sont depuis longtemps adaptés aux coutumes locales et aux particularités réglementaires, un cadre unique peut marginaliser par inadvertance les groupes mêmes qu'il vise à protéger. La tension entre les promesses numériques et l'inertie bureaucratique, conjuguée à une application inégale aux principaux points de transit, souligne l'interaction complexe entre les structures politiques formelles et le vécu des femmes, des jeunes et des commerçants informels à travers le continent.

S'attaquer aux obstacles systémiques à l'inclusion

Des barrières systémiques profondément ancrées continuent de freiner l'ascension économique des femmes et des jeunes, limitant leur accès au crédit, aux services financiers et aux infrastructures indispensables à leur croissance. Les institutions financières imposent souvent des conditions de prêt prohibitives qui laissent les femmes entrepreneures informelles et les jeunes esprits innovants sans le capital dont ils ont besoin. Parallèlement, des stéréotypes culturels profondément ancrés confinent les femmes dans des secteurs moins rémunérateurs comme l'agriculture et les soins, les écartant ainsi de secteurs lucratifs comme l'industrie manufacturière et la technologie. Pour les jeunes, privilégier l'expérience au détriment des perspectives nouvelles non seulement freine l'innovation, mais les exclut également des rôles de leadership et de prise de décision.

À ces défis s'ajoutent les lacunes institutionnelles qui creusent encore davantage le fossé. La faible application du droit du travail et son faible alignement sur les normes internationales font que les conventions sur l'égalité de rémunération et la non-

discrimination restent plus théoriques que pratiques. Bien que des conventions telles que la C100 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur l'égalité de rémunération et la C111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession existent, leur intégration dans les politiques nationales reste insuffisante. Les disparités salariales, la faiblesse des protections sociales et les mauvaises conditions de travail persistent, en particulier chez les femmes et les jeunes enracinés dans l'emploi informel. Face à la précarité de cette part importante de la main-d'œuvre, il apparaît clairement que seul le démantèlement de ces obstacles systémiques permettra d'ouvrir la voie à un avenir économique véritablement inclusif et dynamique.

Formaliser l'économie informelle

L'économie informelle est le cœur battant de l'Afrique, alimentant les moyens de subsistance et stimulant l'activité économique malgré ses nombreux défis. Ancré dans des instruments comme la Recommandation 204 de l'OIT – qui prône une transition progressive et inclusive de l'informalité vers la formalité – ce secteur exige un soutien attentif plutôt qu'une transformation brutale. Complétant les directives mondiales, les cadres régionaux tels que l'Agenda 2063 de l'Union africaine et les nouvelles politiques de protection sociale offrent un modèle local de résilience, soulignant la nécessité cruciale de soutenir l'écosystème informel tout en préservant son dynamisme.

Pour une véritable transformation, il est essentiel de s'attaquer aux principaux obstacles. L'accès limité à la protection sociale, à des financements abordables et aux infrastructures de base maintient de nombreux travailleurs informels en marge de la société. En mettant en place des mesures de soutien ciblées, telles que l'intégration de l'assurance maladie, des régimes de retraite et la simplification des procédures d'enregistrement des entreprises,

En intégrant la dimension « informelle » dans les politiques, nous créons un environnement où les entreprises informelles peuvent prospérer et effectuer une transition naturelle vers le secteur formel. De plus, l'autonomisation des travailleurs grâce à une négociation collective renforcée et à des initiatives de renforcement des capacités sur mesure garantit que cette transition soit non seulement progressive, mais aussi inclusive, reflétant les complexités et le potentiel concrets de l'économie informelle africaine.

Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce

Le Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce est salué comme une avancée décisive vers la correction des déséquilibres historiques du paysage économique africain. S'appuyant sur des dispositions essentielles – telles que l'article 2 qui met l'accent sur des politiques commerciales sensibles au genre afin de démanteler les pratiques discriminatoires et l'article 4 qui appelle à des mesures globales de renforcement des capacités – le protocole définit un programme visionnaire. En imposant un accès équitable aux ressources essentielles, notamment au crédit, aux infrastructures modernes et aux technologies de pointe, comme le prévoit l'article 6, ce cadre vise à uniformiser les règles du jeu pour les femmes et les jeunes qui évoluent dans des chaînes de valeur mondiales complexes.

Pourtant, sous ses apparences prometteuses, le protocole révèle plusieurs lacunes importantes. L'une des préoccupations majeures réside dans son recours à des mandats larges, parfois ambigus, qui, bien qu'inspirants sur le papier, risquent de vaciller face à une inertie bureaucratique bien ancrée et à des normes culturelles profondément ancrées. Les mécanismes d'application du protocole, notamment ceux liés à la responsabilité et à la conformité, sont insuffisamment définis, laissant aux États membres une latitude considérable susceptible d'entraîner une mise en œuvre inégale et symbolique. De plus, les lignes directrices relatives aux questions de travail et à l'intégration des pratiques commerciales informelles dans l'économie formelle sont, au mieux, superficielles, ce qui risque de négliger les défis spécifiques auxquels sont confrontés les femmes et les jeunes qui évoluent en dehors des structures économiques conventionnelles.

De plus, le protocole semble sous-estimer les complexités opérationnelles inhérentes à l'harmonisation des diverses pratiques régionales. Il ne prend pas pleinement en compte les réalités nuancées de la dynamique du commerce transfrontalier, où les différences de capacités administratives et de cadres juridiques peuvent entraver la cohésion de l'action. Sans une stratégie plus robuste et adaptée au contexte, incluant des repères clairs et un soutien adapté aux syndicats locaux et aux acteurs de la société civile, le protocole risque de rester un document ambitieux plutôt qu'un outil transformateur pour une participation économique équitable. Cela souligne l'impérieuse nécessité d'une approche recalibrée alliant une politique visionnaire à des mesures concrètes et applicables pour une véritable autonomisation des femmes et des jeunes d'Afrique.

Le rôle des syndicats

Les syndicats sont depuis longtemps à l'avant-garde de la défense des droits des travailleurs et, grâce au Protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce, leur rôle a pris une importance accrue. Fortes d'une longue histoire de promotion des droits des travailleurs et de la justice sociale, ces organisations sont particulièrement bien placées pour dialoguer avec les gouvernements et garantir que les dispositions du protocole soient efficacement intégrées aux politiques nationales en matière de commerce et de travail. Grâce à leur participation active aux dialogues et négociations politiques, les syndicats ont le pouvoir de mettre en lumière les besoins et les aspirations des femmes et des jeunes, exhortant les décideurs à transformer les mandats de haut niveau en stratégies concrètes. Leurs initiatives de renforcement des capacités – allant des programmes de formation spécialisés aux ateliers pratiques – dotent les groupes marginalisés des compétences nécessaires pour s'y retrouver dans les réglementations commerciales et accéder à des marchés plus vastes, les transformant ainsi de bénéficiaires passifs en participants actifs de l'économie formelle.

Cependant, si le potentiel des syndicats est immense, plusieurs défis majeurs persistent. Les critiques affirment que de nombreux syndicats sont freinés par des structures internes rigides et une propension à l'inertie bureaucratique, qui peuvent étouffer les approches innovantes et limiter leur réactivité face à l'évolution du paysage commercial. Cette rigidité interne risque de compromettre leur capacité à promouvoir des réformes politiques opportunes et à adapter les programmes de renforcement des capacités aux besoins spécifiques des diverses communautés. De plus, alors que les syndicats s'efforcent d'élargir leur représentation et de forger des partenariats stratégiques avec les organisations internationales, la société civile et les institutions

financières, une tension notable existe entre le maintien d'une gouvernance interne cohérente et l'adoption du dynamisme requis par les collaborations externes. Sans réformes internes décisives et sans une approche plus agile de la construction de partenariats, les syndicats pourraient avoir du mal à réaliser pleinement leur potentiel de transformation dans la mise en œuvre de la vision ambitieuse du protocole.

Angles d'engagement innovants

Le commerce est trop souvent confiné au domaine des indicateurs économiques, alors que sa dimension sociale recèle un potentiel transformateur. En repensant le commerce comme un outil d'autonomisation des communautés, les parties prenantes peuvent rechercher des retombées sociales parallèlement aux gains financiers. Par exemple, les syndicats pourraient promouvoir l'inclusion de clauses de « réinvestissement communautaire » dans les accords commerciaux, mécanismes permettant de réinvestir une partie des bénéfices transfrontaliers dans des initiatives locales d'éducation et de santé au profit des femmes et des jeunes. Cependant, si cette approche est visionnaire, sa mise en œuvre se heurte à des obstacles importants. Les intérêts commerciaux peuvent s'opposer à la dilution des marges bénéficiaires, et sans cadres de responsabilisation solides, ces clauses risquent de devenir symboliques plutôt que de véritablement transformer les choses.

L'économie informelle, souvent marginalisée dans le discours politique, est un secteur dynamique où de nombreuses femmes et de nombreux jeunes gagnent leur vie. Reconnaître sa valeur intrinsèque, plutôt que de tenter une formalisation généralisée, pourrait ouvrir l'accès aux marchés régionaux grâce à des interventions ciblées, telles que la création de réseaux commerciaux informels dans le cadre de la ZLECA. Pourtant, les critiques mettent en garde contre le fait que, sans une voie claire vers une intégration progressive dans le secteur formel, ces réseaux risquent de rester perpétuellement marginalisés, limitant ainsi leur potentiel d'inclusion économique à long terme. Cet équilibre délicat entre la promotion du commerce local et une reconnaissance économique plus large nécessite une conception politique nuancée et des stratégies de mise en œuvre agiles.

La transformation numérique offre une nouvelle perspective prometteuse en matière d'inclusion. L'exploitation de la technologie blockchain peut améliorer la transparence des transactions commerciales et atténuer la corruption, donnant ainsi plus d'autonomie à ceux traditionnellement marginalisés par des processus opaques. De même, les modules de formation mobiles ont le pouvoir de démocratiser les connaissances commerciales, en touchant les communautés rurales et mal desservies. Néanmoins, cette promesse technologique n'est pas sans défis. Des infrastructures numériques limitées, des incertitudes réglementaires et des lacunes en matière d'expertise technique peuvent entraver la pleine réalisation de ces innovations, et potentiellement exacerber les disparités existantes si elles ne sont pas soigneusement traitées.

Favoriser la solidarité intergénérationnelle est essentiel pour combler les fractures profondes. Les syndicats et les organisations de la société civile peuvent jouer un rôle essentiel en organisant des forums réunissant jeunes, femmes et dirigeants établis afin de co-crée des stratégies pour un commerce inclusif. Ces plateformes peuvent catalyser des solutions globales en exploitant des perspectives diverses. Cependant,

des hiérarchies institutionnelles bien ancrées et des préjugés persistants réduisent souvent ces efforts à des consultations superficielles plutôt qu'à des initiatives concrètes de partage du pouvoir. Pour de véritables progrès, ces dialogues doivent évoluer vers des mécanismes institutionnalisés garantissant que chaque voix contribue à remodeler les politiques commerciales pour un avenir plus équitable.

Recommandations et voie à suivre

Le protocole de la ZLECA sur les femmes et les jeunes dans le commerce offre une opportunité transformatrice de remédier aux inégalités systémiques et de favoriser une croissance économique inclusive en Afrique. En s'attaquant aux obstacles structurels, culturels et institutionnels qui entravent la participation des femmes et des jeunes, le protocole a le potentiel de créer un environnement économique plus équitable. Les syndicats, en tant que défenseurs des droits des travailleurs, doivent jouer un rôle central dans ce processus. Par le plaidoyer, le renforcement des capacités et la représentation, les syndicats peuvent garantir une répartition équitable des bénéfices de l'intégration économique de l'Afrique. Les efforts collectifs des gouvernements, des syndicats, du secteur privé et des organisations internationales sont essentiels pour atteindre les objectifs du protocole et garantir que personne ne soit laissé pour compte dans la transformation économique de l'Afrique.

Pour les gouvernements

- Créer des comités de gouvernance commerciale décentralisés dans le cadre de la ZLECA, avec des quotas de représentation obligatoires pour les femmes et les jeunes.
- Harmoniser et numériser les processus douaniers pour éliminer la corruption et réduire les obstacles pour les commerçants informels.
- Investir dans les infrastructures frontalières, telles que les installations de stockage et les installations sanitaires, pour créer un environnement propice aux femmes commerçantes.
- Renforcer l'application des lois contre le harcèlement et la corruption aux points frontaliers.

Pour les syndicats

- Plaider en faveur d'une représentation intersectorielle des femmes et des jeunes au sein des conseils consultatifs commerciaux et des comités nationaux de mise en œuvre de la ZLECA.
- Créer des bureaux spécialisés au sein des syndicats pour aider les femmes et les jeunes à s'y retrouver dans les réglementations commerciales et à résoudre les conflits.
- Faciliter les programmes de formation et de mentorat pour donner aux femmes et aux jeunes les compétences nécessaires à un engagement commercial formel.
- Plaider en faveur de dispositions relatives au travail dans la ZLECA afin de promouvoir l'engagement des femmes et des jeunes dans le commerce.

Pour les organisations de la société civile (OSC)

- Mobiliser les réseaux locaux pour éduquer les femmes et les jeunes sur leurs droits dans le cadre du protocole de la ZLECA.
- Créer des pôles commerciaux communautaires offrant des formations, du mentorat et des liens avec le marché aux femmes et aux jeunes entrepreneurs.
- Plaider en faveur de la transparence en collectant et en diffusant des données désagrégées sur la participation des femmes et des jeunes au commerce.

Pour le secteur privé

- Concevoir des politiques d'approvisionnement inclusives donnant la priorité aux entreprises dirigées par des femmes et des jeunes.
- Établir des partenariats avec des établissements d'enseignement pour créer des laboratoires d'innovation pour des solutions liées au commerce développées par de jeunes entrepreneurs, en particulier des femmes.
- Soutenir les programmes de mentorat mettant en relation des chefs d'entreprise expérimentés avec des femmes et des jeunes entrepreneurs.

Pour les organisations internationales

- Fournir une assistance technique aux gouvernements et aux syndicats dans la mise en œuvre des protocoles de la ZLECA, en mettant l'accent sur la budgétisation participative et la gouvernance commerciale inclusive.
- Faciliter la coopération Sud-Sud en partageant des exemples de réussite en matière de pratiques commerciales inclusives.
- Allouer un financement ciblé aux projets intégrant les femmes et les jeunes dans les écosystèmes commerciaux, tels que les foires commerciales transfrontalières et les incubateurs technologiques.

Références

- Union africaine. (2015). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons* . Commission de l'Union africaine. <https://au.int/agenda2063>
- Zone de libre-échange continentale africaine. (2021). *Protocole sur les femmes et les jeunes dans le commerce* . Union africaine.
- Organisation internationale du Travail. (2016). *Tendances des femmes au travail 2016*. <https://ilo.org/global/publications>
- Organisation internationale du Travail. (2020). *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2020 : Technologie et avenir de l'emploi* . <https://ilo.org/global/publications>
- Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2019). *Le dividende démographique en Afrique : Guide opérationnel pour exploiter le potentiel des jeunes et des femmes en faveur d'un développement inclusif* . <https://repository.uneca.org>
- Banque mondiale. (2020). *Les femmes, les entreprises et le droit 2020*. Groupe de la Banque mondiale. <https://doi.org/10.1596/978-1-4648-1532-2>

À propos d'ALREI

L'Institut africain de recherche et d'éducation ouvrière (ALREI) est une structure semi-autonome de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique), qui s'occupe de recherche et de formation. Nous sommes au service du mouvement syndical africain que nous soutenons, stimulons et renforçons. Toutefois, les points de vue et les opinions exprimés n'engagent que leur(s) auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Organisation régionale africaine de la Confédération syndicale internationale (CSI) ou de l'ALREI. Aucune responsabilité ne peut donc être imputée à la CSI-Afrique ou à l'ALREI en ce qui les concerne.